

Établissement éventuel d'une zone de protection autour de l'immeuble de la Société littéraire sis place de la République-Française n° 5 à Liège, classé comme monument par arrêtés des 17 décembre 1974, 11 septembre 1990 et 7 novembre 1992.

La Ministre du Patrimoine,

Vu le Code wallon du Patrimoine, et notamment l'article 17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement wallon ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 1974 classant comme monument, en raison de leur valeur historique et artistique, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 7 août 1971, la façade et la toiture avant de l'immeuble de la Société littéraire, sis place de la République-Française, n° 5, à Liège ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 septembre 1990 classant comme monument, en raison de leur valeur esthétique et architecturale, les salons du 1^{er} étage situés à front de façade, du vestiaire du hall y donnant accès ainsi que l'ensemble du volume de la cage d'escalier et du hall d'entrée de l'immeuble de la Société littéraire ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 1992 classant comme monument, en raison de sa valeur historique et artistique, le pan arrière de la toiture de l'immeuble de la Société littéraire ;

Vu la fiche patrimoniale établie par l'administration le 27 juillet 2020 ;

Considérant que l'immeuble de la Société littéraire est le dernier vestige d'un ensemble urbanistique néoclassique construit en 1786 à l'initiative de l'architecte liégeois Jacques-Barthélemy Renoz le long du flanc nord-ouest de la Place de la République française ;

Considérant que le bâtiment abritant la Société littéraire est aujourd'hui entièrement cerné d'immeubles de hauteur imposante, majoritairement médiocres, au cœur desquels sa qualité architecturale peine à s'exprimer ;

Considérant qu'elle ne profite pas même de la proximité immédiate du Théâtre royal, monument emblématique de Liège également classé, qui partage le même langage néoclassique et dont la mise en valeur est, elle, garantie par une zone de protection ;

Considérant que les exigences en matière de conservation intégrée imposent de maîtriser l'évolution future des abords de la Société littéraire dans la perspective d'une meilleure mise en valeur en l'intégrant dans les grandes perspectives urbaines ou encore en établissant un dialogue spatial avec le Théâtre royal voisin ;

décide,

d'entamer la procédure d'établissement d'une zone de protection autour de l'immeuble de la Société littéraire sis place de la République-Française n° 5 à Liège qui englobe :

- la place de la République-Française, depuis laquelle s'exprime le mieux la façade classée ;
- l'espace de circulation qui assure l'articulation entre celle-ci et la place de l'Opéra, qui génère les vues longues et les rapports avec le Théâtre royal ;
- les immeubles adjacents dont le gabarit influe sur la perception du monument protégé.

Le périmètre de la zone de protection est délimité par un trait noir sur le plan joint en annexe.

À titre informatif, en plus du domaine public, la demande porte sur les références cadastrales suivantes : 1^{re} division, section A, parcelles n^{os} 124^E, 126^F dans leur entièreté et partie de 131^N pour leur voisinage immédiat, n^{os} 144^A, 822^C, 824^A, 825^A, 826^C, 1028^T, 1031^B, 1031^E et 1032^K pour leurs façades ou partie de celle-ci.

Fait à Namur, le

09 DEC. 2020



Valérie DE BUE

FICHE PATRIMONIALE
DANS LE CONTEXTE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE DE PROTECTION

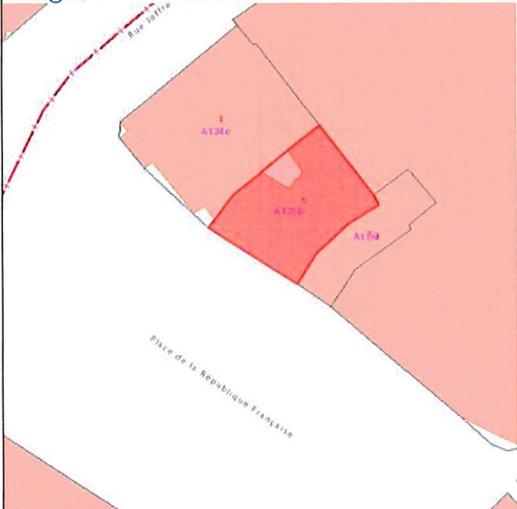
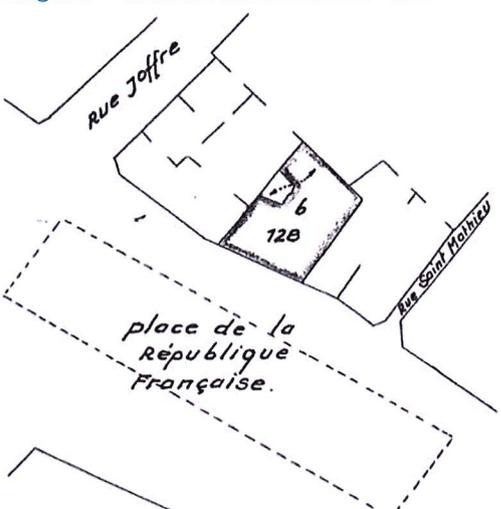
LIÈGE – Société littéraire

Photographie jointe au dossier de classement



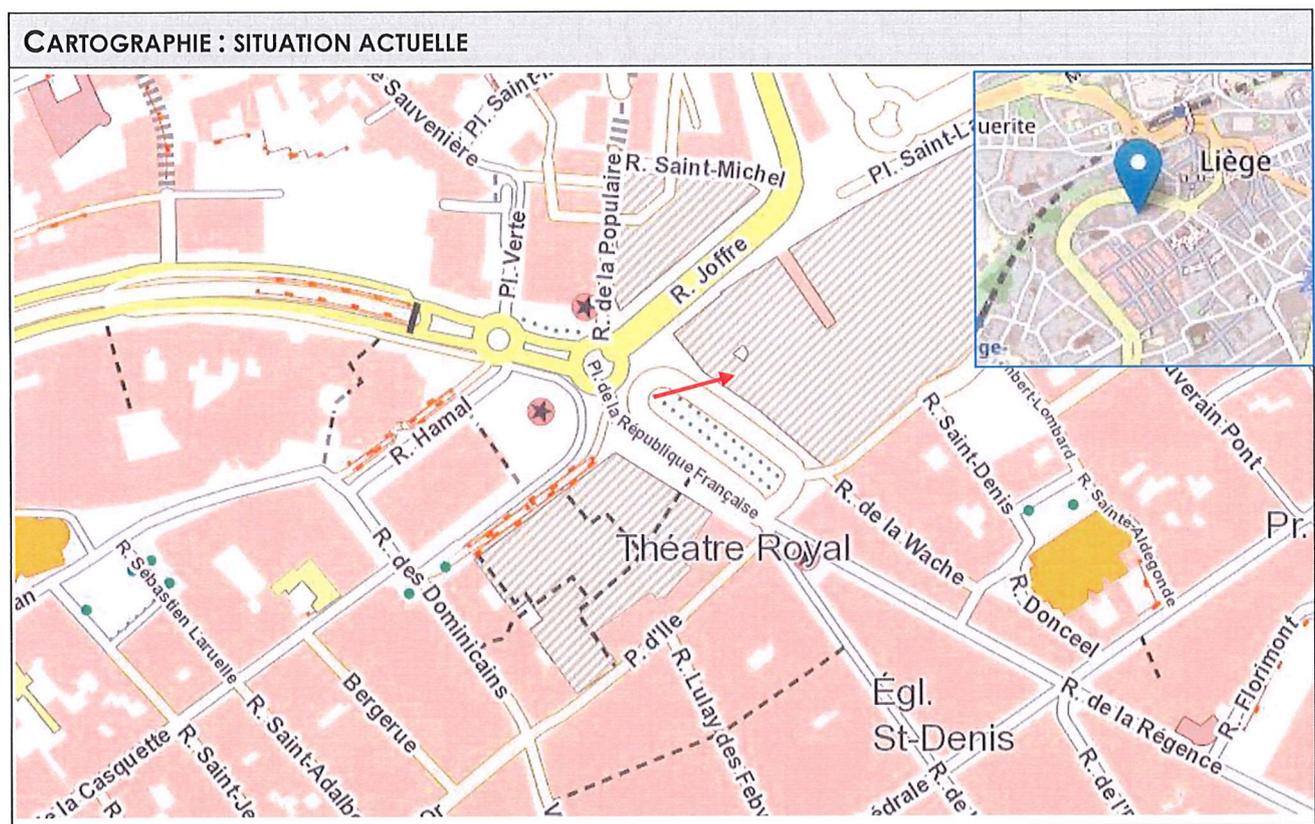
Photographie récente (© societelitteraire.be)



IDENTIFICATION DU BIEN	
LOCALISATION	
Province : Liège	Com-mune : Liège
Localité : -	Environnement : urbain rural
Adresse : place de la République-Française, 5, 4000 Liège	
<p>Liste des parcelles cadastrales</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Situation actuelle</p> <p>Liège, 1^{re} division, section A, n° 128^B</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>Situation au moment du classement</p> <p>Liège, 1^{re} division, section A, n° 128^B</p>  </div> </div>	
Remarque : référence cadastrale inchangée depuis le classement	

STATUT JURIDIQUE PATRIMONIAL ET URBANISTIQUE	
Intitulés du classement :	<p>[1] « Sont classées comme monument, en raison de leur valeur historique et artistique, [...] la façade et la toiture avant de l'immeuble de la Société Littéraire, sis place de la République française, n° 5, à Liège. »</p> <p>[2] « Sont classés comme monument, en raison de leur valeur esthétique et architecturale les salons du 1er étage situés à front de façade, du vestiaire du hall y donnant accès ainsi que l'ensemble du volume de la cage d'escalier et du hall d'entrée de l'immeuble de la Société Littéraire sis place de la République française, n°5. »</p> <p>[3] « Est classé comme monument, en raison de sa valeur historique et artistique, le pan arrière de la toiture de l'immeuble sis Place de la République française, n° 5 à Liège. »</p>
Date de l'arrêté :	17 décembre 1974 [1], 11 septembre 1990 [2] et 7 novembre 1992 [3]
Écusson :	<input checked="" type="checkbox"/> en place <input type="checkbox"/> à remplacer <input type="checkbox"/> absent
Type de protection :	<input checked="" type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> EA <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> ZP
Plan de secteur :	zone d'habitat, périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique

SITUATION ADMINISTRATIVE	
Dénomination actuelle : hôtel du cercle de la Société littéraire ou « la Société littéraire »	
Dénomination initiale/précédente : -	
Propriétaire : LA CERCLE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE Place de la République-Française, 5 4000 Liège Tél. : 04 223 71 66 info@societelitteraire.be	Occupant : idem
Date(s) visite(s) : multiples	Accès lors de la visite : total partiel <input checked="" type="checkbox"/> intérieur <input checked="" type="checkbox"/> extérieur
Fonction actuelle : cercle privé	
Rétroactes du dossier (le cas échéant) : -	
Remarque : -	



Auteur de la fiche : **Jean-Marc ZAMBON**

Date de rédaction : **27 juillet 2020**

PRÉSENTATION ¹

La Société littéraire de Liège est fondée le 5 avril 1779 sous les auspices de François-Charles de Velbruck, prince-évêque de 1772 à 1784. Elle est hébergée dans un immeuble construit par l'architecte liégeois Jacques-Barthélemy Renoz en 1786 et partiellement reconstruit après l'incendie de 1859. Les décors intérieurs, achevés en 1862, sont l'œuvre du peintre liégeois Joseph Carpay.

L'immeuble présente une élégante façade enduite d'inspiration néoclassique, de cinq travées sur deux niveaux et demi, terminée par un fronton orné d'une figure de Minerve en bas-relief. La porte d'entrée, fermée par deux forts vantaux en bois remarquablement sculptés, présente en imposte un cartouche portant la lettre S. La baie centrale du premier étage est flanquée des statues de la Concorde et de la Bienfaisance. Une frise rectangulaire, qui surmonte les trois portes-fenêtres du premier étage, est sculptée de putti encadrant l'inscription : « SOCIETE / 1787 ». La toiture originale était en zinc.

MOTIVATION

L'immeuble de la Société littéraire est le dernier vestige d'un ensemble urbanistique néoclassique construit à l'initiative de l'architecte Renoz le long du flanc nord-ouest de la place. Si elle dominait de peu cet ensemble jusqu'au milieu du siècle dernier, la Société littéraire est aujourd'hui entièrement cernée d'immeubles d'imposante hauteur, majoritairement médiocres, au cœur desquels sa qualité architecturale peine à s'exprimer. Celle-ci ne profite pas même de la proximité immédiate du Théâtre royal, monument emblématique de la Cité ardente également classé, qui partage de surcroît le même langage néoclassique et dont la mise en valeur est, elle, garantie par la zone de protection qui le précède (voir reportage photographique, p. 6).

Les exigences en matière de conservation intégrée imposent de maîtriser l'évolution future des abords de la Société littéraire dans la perspective d'une meilleure mise en valeur (par exemple en visant un meilleur rapport de proportions avec les immeubles voisins), en l'intégrant dans les grandes perspectives urbaines ou encore en établissant un dialogue spatial avec le Théâtre royal voisin.

Pour rappel, le principe de la conservation intégrée est inscrit dans la convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural du Conseil de l'Europe (Grenade, 1985). Il est un des socles du code wallon du patrimoine (CoPat), où il apparaît dès l'article premier, et est mis en œuvre spécifiquement par la « zone de protection », définie comme suit dans le CoPat : « *la zone établie autour d'un bien immobilier inscrit sur la liste de sauvegarde ou classé et délimitée par un périmètre fixé en fonction des exigences de la conservation intégrée de ce bien* ».

Pour répondre aux objectifs identifiés plus haut, la zone de protection idéale à établir autour de la Société littéraire devrait englober :

- la place de la République-Française, depuis laquelle s'exprime le mieux la façade classée ;
- l'espace de circulation qui assure l'articulation entre celle-ci et la place de l'Opéra, qui génère les vues longues et les rapports avec le Théâtre royal ;
- les immeubles adjacents dont le gabarit influe sur la perception du monument protégé.

1. La valeur patrimoniale du bien est développée dans la fiche d'évaluation patrimoniale correspondante.

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



1. Vue générale depuis l'extrémité opposée de la place de l'Opéra.



2. Vue rapprochée depuis la statue de Grétry.



3. Vue de la façade depuis le côté opposé de la place.



4. Vue depuis le sud-est de la place (entrée de la rue Pont-d'Île).



5. Vue depuis le sud-est de la place (carrefour des rues de la Régence et de l'Université).



6. Vue depuis le sud-est de la place (entrée de la rue Gérardrie).

DOCUMENTATION ICONOGRAPHIQUE

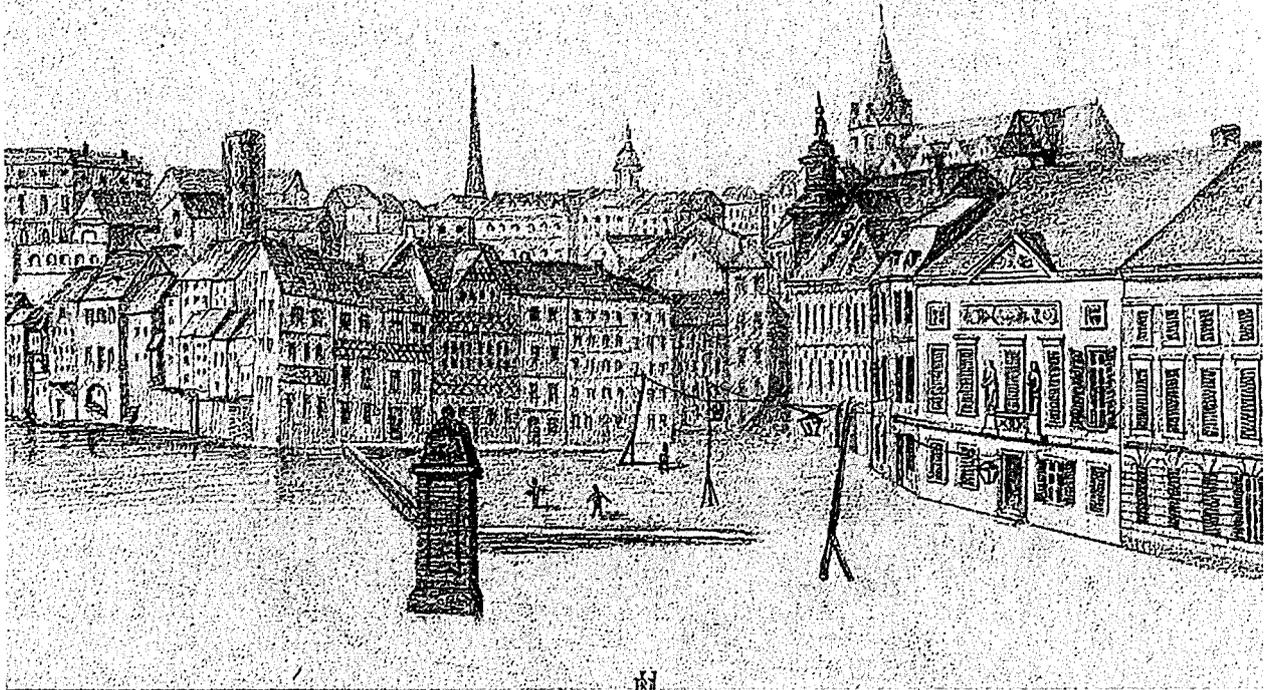
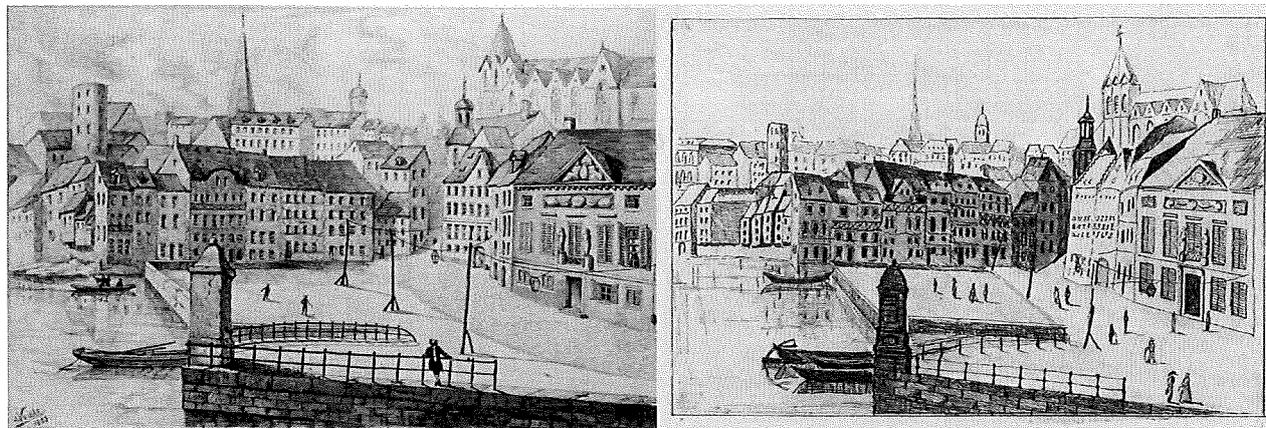
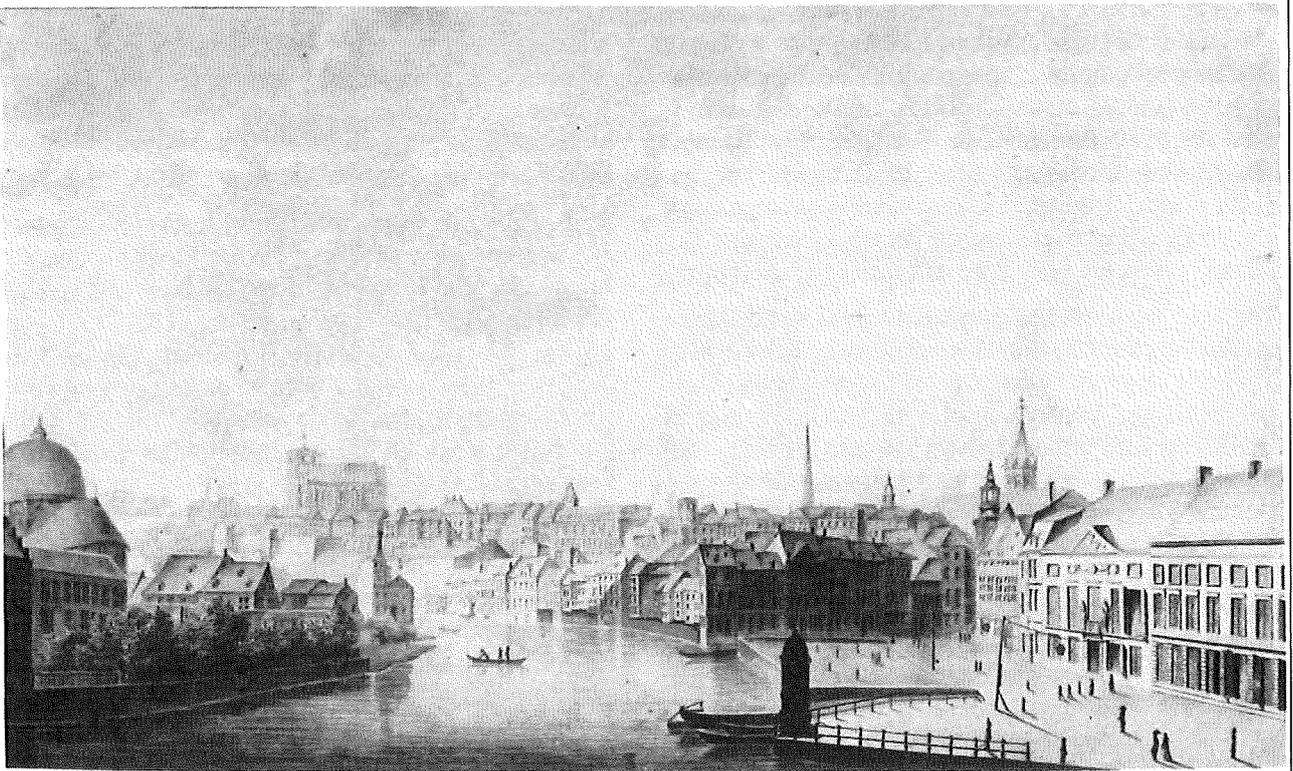


Fig. 1. Place aux Chevaux et Sauvenière, avant 1812. Dessin. Détail.
© UNIVERSITÉ DE LIÈGE, *Collections artistiques*. Inv. 3028.

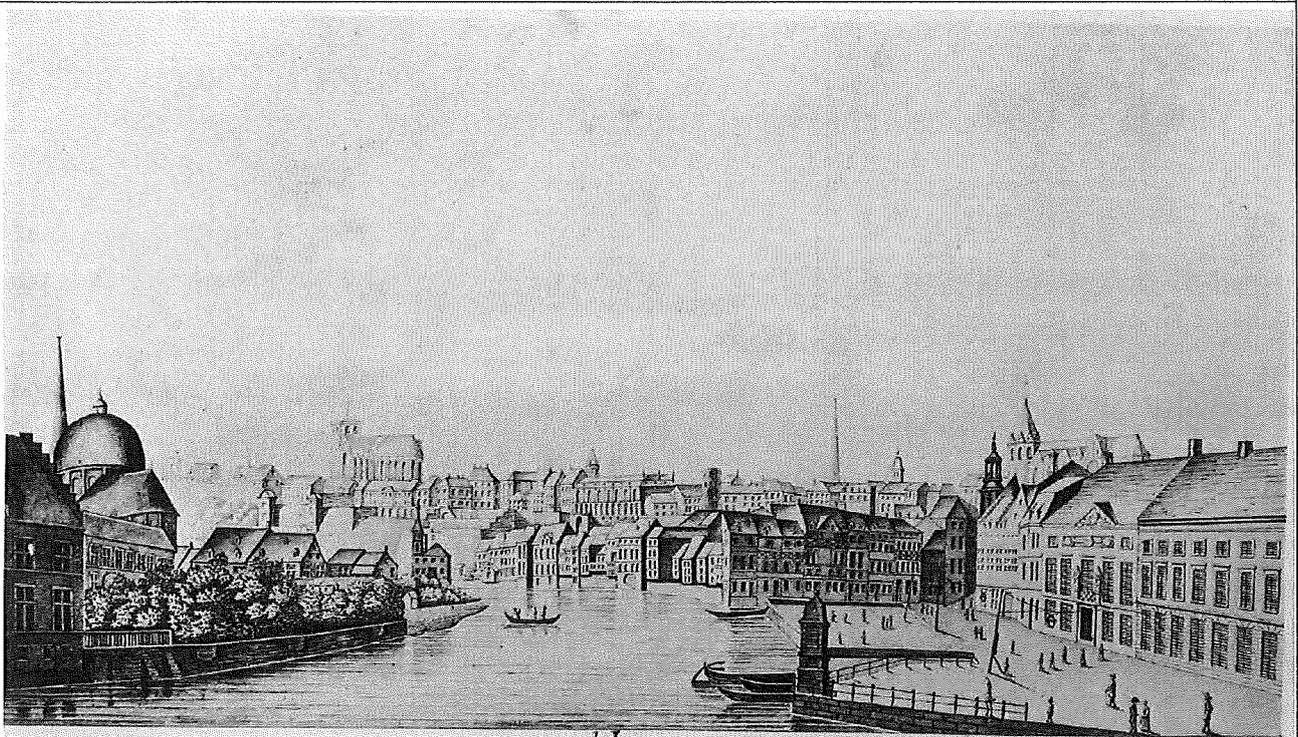
1. Vue de la place au Chevaux avant 1812 (Uliège, *Collections artistiques*, publiée dans Lhoist-Colman, p. 136).



2. Deux copies du dessin précédent : à droite Joseph Vuidar (Liège, cabinet des estampes et des dessins de la Ville de Liège, album Auguste Hock, cliché IRPA), à gauche anonyme (Musée de la Vie wallonne).



3. Vue de la place au Chevaux, daté après 1812 par Lhoist-Colman (Uliège, Collections artistiques, inv. 3027). Copie d'un original attribué à Antoine-Joseph-Ferdinand Fanton (publié dans Marylène LAFFINEUR-CRÉPIN, *Le Séminaire Saint-Mathieu-à-la-Chaine* dans *Le Grand Séminaire de Liège. 1592-1992*, Liège, 1992, p. 220).

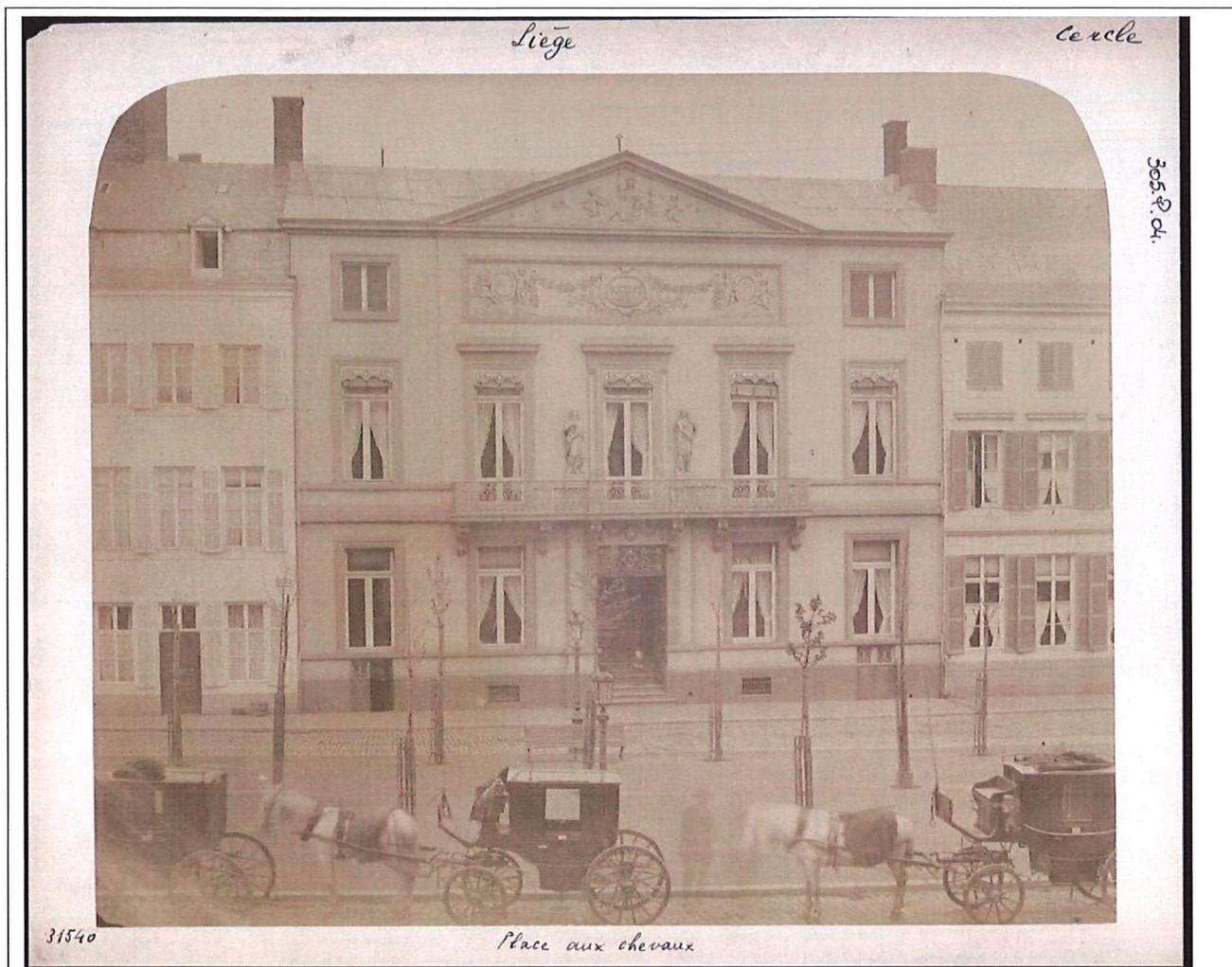


Léon Béthune del et ed.

Photo. Ch. Claessen à Liège.

LIÈGE - LA PLACE AUX CHEVAUX. 1800.

4. Copie par Léon Béthune d'un dessin que l'auteur attribua à Jean-Théodore Damry (Léon BÉTHUNE, *Le Vieux Liège. Recueil de Vues Rares & Inédites publiées avec un Texte explicatif*, Liège, 1888, pl. XXI).



5. Photographie vers 1880 (UGent, inv. 059E885A-9F12-11DF-AE0D-ED4BC2C209CF).



6. Vue de la Société littéraire à la fin du XIX^e siècle (carte postale envoyée en 1899).



7. Vue de la Société littéraire en 1961 (IRPA B187297).

Validé le : 02 FEV. 2021

Carole

Valérie DE BUE, Ministre du Patrimoine